

DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Black Markers

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 04/02/2015
Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

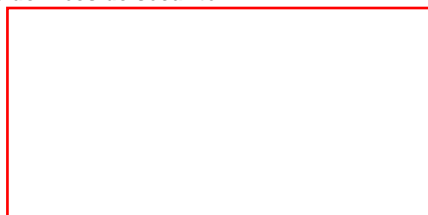
Nom commercial : DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Black Markers
Synonymes : DURA-INK® 5 Black / DURA-INK® 15 Black / DURA-INK® 25 Black / DURA-INK® 55 Black /
DURA-INK® 60 Black / DURA-INK® 200 Black

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Flam. Liq. 3 H226
Eye Dam. 1 H318
STOT SE 3 H335
STOT SE 3 H336

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence (GHS-US) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P261 - Éviter de respirer les brouillards, vapeurs
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection
P303+P361+P353 - Si sur la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche
P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un médecin
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO2), de la poudre d'extinction sèche, Eau pulvérisée pour l'extinction

DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Black Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation de collecte des déchets autorisée

Bulk

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant
P405 - Garder sous clef

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification (GHS-US)
1-Methoxy-2-propanol	(n° CAS) 107-98-2	25 - 50	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
propan-1-ol	(n° CAS) 71-23-8	25 - 50	Flam. Liq. 2, H225 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : PAS faire vomir à moins d'y être invité par le personnel médical. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après ingestion : Comme tout produit conçu pour être ingéré, ce produit peut causer des maux d'estomac si ingéré en grandes quantités initiales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Black Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Vêtements imperméables aux produits chimiques. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié.
- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
- Produits incompatibles : Oxydants forts.
- Matières incompatibles : Sources de chaleur. Sources d'inflammation.
- Interdictions de stockage en commun : Tenir à l'écart des matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Black Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	369 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	553 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	100 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye irr; CNS impair; A4
OSHA	Non applicable	
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	553 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	150 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	369 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm
propan-1-ol (71-23-8)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	500 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	615 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	250 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	492 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	200 ppm
Canada (Québec)	Notations et remarques	(Peau)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Éviter les éclaboussures. Rince-oeils. Mettre en place une ventilation par aspiration localisée dans les systèmes de transfert fermés pour limiter au minimum les expositions.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants de protection étanches en nitrile.
Protection oculaire	: En cas d'éclaboussures ou des aérosols: des lunettes de protection. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements imperméables.
Protection des voies respiratoires	: Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez un appareil respiratoire approuvé muni de cartouches huile / brouillard.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Marqueur solide contenant de la peinture liquide coloré.
Couleur	: Noire.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5.7 @ 20 °C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 96 °C
Point d'éclair	: 23 °C
Température d'auto-inflammation	: 287 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible

DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Black Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Pression de vapeur	: 14 mm Hg @ 20 °C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0.9 g/cm ³ @ 20 °c
Solubilité	: Miscible avec l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 5 mPa.s @ 20 °C
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 1.7 vol % 13.5 g/m ³

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 82 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Liquide et vapeurs inflammables.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur excessive ou froid. Rayons directs du soleil. Chaleur. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Flamme nue. Surchauffe. Étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. Oxydes de carbone (CO, CO₂).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
DL50 orale rat	4016 mg/kg de poids corporel
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (ppm)	> 7000 ppm 6 hr
ATE CLP (voie orale)	4016.000 mg/kg de poids corporel
propan-1-ol (71-23-8)	
DL50 orale rat	5400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	4032 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 33.8 mg/l/4h
ATE CLP (voie orale)	5400.000 mg/kg de poids corporel
ATE (cutané)	4032.000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Black Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Symptômes/lésions après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après ingestion	: Comme tout produit conçu pour être ingéré, ce produit peut causer des maux d'estomac si ingéré en grandes quantités initiales.
Voies d'exposition probables	: Inhalation;Contact avec la peau et les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
CL50 poisson 1	20800 mg/l
CE50 Daphnie 1	23300 mg/l
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l

propan-1-ol (71-23-8)	
CL50 poisson 1	4555 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Black Markers	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	96 % 28 d

propan-1-ol (71-23-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	75 % 20 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

propan-1-ol (71-23-8)	
BCF poissons 1	0.88
Log Pow	0.2

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG
Non réglementé pour le transport
Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Black Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

propan-1-ol (71-23-8)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

propan-1-ol (71-23-8)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

propan-1-ol (71-23-8)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Black Markers

Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).

Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).

15.3. Les réglementations américaines

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals

propan-1-ol (71-23-8)

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement

: Document original.

Sources des données

: ACGIH 2000.

ESIS (European chemical Substances Information System; Consulté à :
<http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla>.

OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.

European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Consulté à
<http://echa.europa.eu/>.

Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.

National Fire Protection Association; Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.

REGULATION (EC) No 1272/2008 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures, amending and repealing Directives 67/548/EEC and 1999/45/EC, and amending Regulation (EC) No 1907/2006.

TSCA Chemical Substance Inventory. Consulté à
<http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

DURA-INK® 5, 15, 25, 55, 60, 200 Black Markers

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

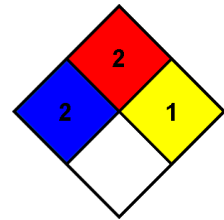
Abréviations et acronymes : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).
ATE: Estimation de toxicité aiguë.
CAS (Chemical Abstracts Service) nombre.
CLP: Classification, étiquetage, emballage.
EC50: Concentration de l'environnement associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
GHS: Globally Harmonized System (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai.
OSHA: Occupational Safety & Health Administration.
STEL: À court terme de limites d'exposition.
TSCA: Toxic Substances Control Act.
TWA: Temps Poids moyen.

Autres informations : Aucun(e).

Danger pour la santé NFPA : 2 - L'exposition intense ou continue peut provoquer une invalidité temporaire ou des blessures résiduelles éventuelles sauf intervention médicale rapide.

Danger d'incendie NFPA : 2 - Doit être modérément chauffé ou exposé à des températures relativement élevées avant que l'allumage ne puisse se produire.

Réactivité NFPA : 1 - Normalement stable, mais peut devenir instable à des températures et pressions élevées ou peut réagir avec de l'eau avec libération d'énergie, mais pas violemment.



Textes complet des phrases H:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit